



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2002) 1556 final

Bruxelles, le 27 février 2002

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-cinquante-sixième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le jeudi 21 février 2002

(matin)

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1557ème réunion tenue à Bruxelles, le 27 février 2002.

Il comprend 17 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	4-5
-------------------------------	------------

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2002) 1556/3; SEC(2002) 186/2)	6
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2002) 1556)	6
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1555EME RÉUNION DE LA COMMISSION (13 FEVRIER 2002) (PV(2002) 1555 ET /2).....	6
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	7
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2002) 155)	7
6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS.....	8
6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2002) 187 À /5).....	8
6.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2002) 188).....	8
6.3. HABILITATIONS EXERCÉES (SEC(2002) 189 À /5).....	9
6.4. DÉLÉGATIONS / SUBDÉLÉGATIONS EXERCÉES.....	9
7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2002) 190/2)	9
7.1. DG ECFIN.A - POSTE DE GRADE A2 DE DIRECTEUR.....	9
7.2. DG ECFIN.D - POSTE DE GRADE A2 DE DIRECTEUR	10
7.3. FINANCEMENT DE LA CONVENTION.....	10

8. DECISION DE LA COMMISSION RELATIVE À UNE PROCÉDURE AU TITRE DE L'ARTICLE 8(2) DU RÈGLEMENT (CEE) N°4064/89 DU CONSEIL (<i>AFFAIRE COMP/M.2495 – HANIEL/FELS</i>) (C(2002) 554 ET /2).....	11
9. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE (GOPE) (COM(2002) 93 À /4 ; SEC(2002) 195 ET /2 ; SEC(2002) 203)	11
10. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POUR UN AVIS DU CONSEIL SUR LE PROGRAMME DE CONVERGENCE ACTUALISÉ DU DANEMARK (SEC(2002) 209)	13
11. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2002) 148)	14
11.1. CONSEIL « EDUCATION ET JEUNESSE » (14 FEVRIER 2002, BRUXELLES)	14
11.2. CONSEIL « AFFAIRES GENERALES » (18-19 FEVRIER 2002, BRUXELLES)	15
11.3. REUNION INFORMELLE DES MINISTRES « JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES » (13-15 FEVRIER 2002, SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE).....	16
12. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.....	17
13. DIVERS.....	17

Séance unique : jeudi 21 février 2002 (matin)

La séance est ouverte à 9h15 par M. le Président PRODI.

Étaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-président
Mme de PALACIO	Vice-présidente
M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Étaient excusés :

M. NIELSON	Membre
M. PATTEN	Membre

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. MØRCH	Membre du cabinet de M. NIELSON
Mme LLOMBART	Membre du cabinet de M. PATTEN

Assistent également à la séance

M. PETITE	Directeur général du Service juridique	
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT	
M. PLANAS	Chef de cabinet de M. SOLBES	Points 9,10 et 12
Mme CORUGEDO	DG « Presse et communication »	
M. FILORI	DG « Presse et communication »	
M. KEMPINNEN	DG « Presse et communication »	

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. P. BROCHART, Chef d'unité au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2002) 1556/3; SEC(2002) 186/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2002) 1556)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 18 février 2002.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 1555^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (13 FEVRIER 2002)

(PV(2002) 1555 ET /2)

La Commission approuve le projet de procès-verbal de sa 1555^{ème} réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES

PARLEMENTAIRES

(SP(2002) 445)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le jeudi 14 février 2002.

Elle examine plus particulièrement le point suivant :

Transmission au Parlement européen des résultats d'audit et autres informations confidentielles (SP(2002) 365/2)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2002) 365/2.

5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

(SI(2002) 155)

RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE POUR LES AFFAIRES DU CONSEIL (GrAC) DU 15 FÉVRIER 2002

(SI(2002) 155)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du Groupe pour les Affaires du Conseil (GrAC) du vendredi 15 février 2002.

Elle examine plus particulièrement les points ci-après :

a) Modalités de présentation du programme de travail de la Commission

La Commission prend acte du calendrier repris à l'annexe 4 du document SI(2002) 155.

b) Lignes directrices à suivre dans le processus décisionnel quand il s'agit de l'exercice par la Commission de son droit d'initiative

(SEC(2002) 184 à /3)

La Commission prend acte du document diffusé sous la cote SEC(2002) 184/3 et note que le Secrétariat général, en liaison avec le Service juridique, élaborera à l'intention des services des instructions pour sa mise en œuvre pratique.

c) Procédure électorale uniforme pour le Parlement européen

La Commission marque son accord sur le projet de déclaration du Conseil et de la Commission repris à l'annexe 5 du document SI(2002) 155.

6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES

(SEC(2002) 187 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 11 au 15 février 2002.

6.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES

(SEC(2002) 188)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, engagées pendant la période du 11 au 15 février 2002.

6.3. *HABILITATIONS EXERCÉES*

(SEC(2002) 189 À /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 11 au 15 février 2002.

6.4. *DÉLÉGATIONS / SUBDÉLÉGATIONS EXERCÉES*

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des délégations exercées pendant la période du 11 au 15 février 2002 telles qu'archivées sur le site Greffe 2000.

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES

(SEC(2002) 190/2)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

(PERS(2002) 32)

7.1. *DG ECFIN.A - POSTE DE GRADE A2 DE DIRECTEUR*

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur à la Direction ECFIN.A « Études et recherches économiques », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, et reprises au document PERS(2001) 299.

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 16 et 24 janvier 2002 (PERS(2001) 299/2 et /3).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en

accord avec M. le PRESIDENT et M. SOLBES, décide de nommer M. Juergen KROEGER au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mars 2002.

7.2. *DG ECFIN.D - POSTE DE GRADE A2 DE DIRECTEUR*

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur à la Direction ECFIN.D « Questions internationales », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, et reprises au document PERS(2001) 307.

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 23 et 31 janvier 2002 (PERS(2001) 307/2 et /3).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRESIDENT et M. SOLBES, décide de nommer M. Alexander ITALIANER au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er avril 2002.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

7.3. *FINANCEMENT DE LA CONVENTION*

La Commission prend note des informations communiquées par Mme SCHREYER sur le mécanisme budgétaire agréé, lors du trilogue du 18 février dernier, pour le financement de la Convention. Elle relève plus particulièrement qu'elle sera chargée de l'octroi de la décharge.

**8. DECISION DE LA COMMISSION RELATIVE À UNE PROCÉDURE AU TITRE DE L'ARTICLE 8(2) DU RÈGLEMENT (CEE) N°4064/89 DU CONSEIL (*AFFAIRE COMP/M.2495 – HANIEL/FELS*)
(C(2002) 554 ET /2)**

La Commission :

- prend acte de l'avis du comité consultatif en matière de concentrations entre entreprises du 6 février 2002 figurant au document C(2002) 554 ;
- prend note du rapport final du Conseiller auditeur repris au même document ;
- adopte, dans la langue allemande faisant foi, la décision reprise au document C(2002) 554/2 déclarant compatible avec le marché commun, ainsi qu'avec l'accord EEE, la concentration en cause.

Une version de cette décision expurgée des secrets d'affaires sera publiée au Journal officiel des Communautés européennes.

**9. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE (GOPE)
(COM(2002) 93 À /4 ; SEC(2002) 195 ET /2 ; SEC(2002) 203)**

Après avoir rappelé que le rapport en objet constitue une étape importante du processus de surveillance multilatérale et un complément naturel des grandes orientations de politique économique, M. SOLBES expose au Collège les grandes lignes du dossier.

Il indique en premier lieu que ce rapport propose une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre des orientations politiques fixées dans les grandes orientations des politiques économiques pour 2001 et participe à l'exercice de surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats membres et de l'Union qui est organisé conformément à l'article 99§3 du traité. Son objectif est double : tester le degré d'engagement des Etats membres en faveur de la stratégie politique commune et présenter l'information et l'analyse nécessaires à la préparation et à l'adoption

d'un nouvel ensemble d'orientations.

Parmi les principaux éléments mis en exergue par le rapport, M. SOLBES relève que, globalement, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des GOPE 2001. Si, dans la plupart des Etats membres, la situation budgétaire s'est dégradée par le jeu des stabilisateurs automatiques en période de ralentissement conjoncturel, les soldes structurels ne se sont généralement pas détériorés et des mesures ont été prises pour améliorer la qualité et la viabilité à long terme des finances publiques.

Le marché du travail est en demi-teinte : des mesures visant à stimuler les marchés du travail ont été prises, mais les progrès en matière de réforme des prélèvements et, surtout, des systèmes de prestation, ont été limités.

Concernant les marchés de produits, on constate une amélioration de la transposition des directives concernant le marché intérieur, une plus grande ouverture des marchés publics et une diminution des aides d'Etats. La concurrence s'est renforcée grâce à des réformes en cours et la libéralisation de certaines industries de réseau.

Bien que des progrès encourageants soient à noter dans différents domaines des marchés de capitaux, la mise en œuvre complète du plan d'action sur les services financiers est lente et risque d'être retardée.

L'esprit d'entreprise a été encouragé en réduisant le poids de la réglementation. Les progrès se poursuivent en ce qui concerne la promotion d'une économie de la connaissance, mais des retards ont été enregistrés dans la mise au point du brevet communautaire et dans le dégroupage de la boucle locale.

M. SOLBES conclut son exposé en soulignant que, bien que d'indéniables progrès puissent être constatés, il importe que les efforts d'assainissement budgétaires et les réformes structurelles soient poursuivis pour que puissent être réalisés les objectifs ambitieux assignés à l'économie de l'Union européenne par le Conseil européen de Lisbonne.

A l'issue de cette présentation, la Commission approuve la communication figurant au document COM(2002) 93/3 et /4, prend acte du document de travail des services diffusé sous la cote SEC(2002) 195 et /2 contenant les fiches par Etat membre et

décide de transmettre ces deux documents au Conseil ainsi que, pour avis, au Parlement européen, au Comité économique et social, au Comité des régions et, pour information, à la Banque centrale européenne.

**10. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POUR UN AVIS DU
CONSEIL SUR LE PROGRAMME DE CONVERGENCE ACTUALISÉ DU
DANEMARK
(SEC(2002) 209)**

M. SOLBES rappelle les principales conclusions tirées de l'actualisation 2001 du programme danois, qui confirment que le Danemark, dont l'économie a connu une évolution favorable, continue de satisfaire aux critères de convergence en matière d'inflation, de taux d'intérêt, de taux de change et de finances publiques.

Il note que l'inflation devrait se maintenir au-dessous de 2% et le chômage rester faible. Les finances publiques devraient également rester saines : des excédents de l'ordre de 2 % du PIB sont attendus chaque année et la dette des administrations publiques devrait être ramenée à 35 % du PIB d'ici 2005.

M. SOLBES relève que le programme reprend la stratégie à moyen terme consistant à conserver des excédents élevés pour préparer les finances publiques à l'impact du vieillissement de la population, tout en réduisant les ratios de recettes et de dépenses. Cette stratégie a été renforcée par une mesure de "gel des impôts", destinée à mettre un terme à l'accroissement de la pression fiscale et à freiner la tendance au gonflement des dépenses réelles par rapport aux budgets. Maintenant que ce "gel des impôts" est entré en vigueur, la maîtrise des dépenses, surtout au niveau des collectivités locales, est encore plus nécessaire pour s'assurer des excédents élevés.

M. SOLBES indique en outre que la préparation au vieillissement de la population constitue un élément important de la stratégie budgétaire danoise depuis déjà un certain temps. Les indicateurs à long terme montrent que les finances publiques

seront en mesure de supporter l'accroissement prévu des dépenses lié au vieillissement de la population tout en continuant à respecter le pacte de stabilité et de croissance. Ces résultats sont toutefois subordonnés à l'obtention d'excédents élevés. Les projections prévoient enfin le maintien d'une forte pression fiscale entre 2005 et 2050, ce qui pourrait être difficile à réaliser, compte tenu de la mobilité accrue des facteurs de production liée à la mondialisation.

Au terme de l'exposé de M. SOLBES, la Commission adopte la recommandation reprise au document SEC(2002) 209 et décide de la transmettre au Conseil.

11. TRAVAUX DU CONSEIL

(SI(2002) 148)

11.1. CONSEIL « EDUCATION ET JEUNESSE » (14 FEVRIER 2002, BRUXELLES)

Mme REDING souligne que, pour la première fois, les ministres de l'Éducation ont approuvé à l'unanimité le rapport définissant un programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation pour une décennie. Ce programme vise à mettre en œuvre trois objectifs : améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation, faciliter l'accès de tous à ces systèmes et définit des mesures concrètes, un calendrier et des méthodes d'évaluation des progrès réalisés par les Etats membres. Il comporte aussi un modèle de tableau à utiliser pour le suivi des indicateurs quantitatifs.

Par ailleurs, Mme REDING indique que les ministres ont consacré un débat d'orientation à la communication de la Commission sur la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et souligne le bon accueil réservé à la proposition d'étendre le programme TEMPUS aux pays du bassin méditerranéen. Elle évoque enfin le « processus de Bologne » qui vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur.

11.2. CONSEIL « AFFAIRES GENERALES » (18-19 FEVRIER 2002, BRUXELLES)

Par rapport aux discussions - parfois difficiles - intervenues lors de la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères des 8 et 9 février et du Conseil « Ecofin » du 12 février 2002, M. VERHEUGEN se félicite que le Conseil « Affaires générales », exclusivement compétent pour les négociations liées à l'élargissement, ait invité la Commission à lui soumettre aussi rapidement que possible des projets de positions communes pour les chapitres de négociation concernant les aspects financiers et budgétaires, l'agriculture, la politique régionale et les instruments structurels. Dans ce contexte, le Conseil a aussi réaffirmé que les négociations doivent se fonder sur l'acquis communautaire et sur le cadre financier fixé par le Conseil européen à Berlin en mars 1999.

M. VERHEUGEN estime que, même s'il convient de ne pas en ignorer les difficultés, les perspectives d'un aboutissement positif du processus sont favorables et devraient permettre que, d'ici à la fin du semestre, un accord puisse être dégagé dans le respect des principes retenus par la Commission (jusqu'à dix nouveaux Etats membres, non recours à des critères « politiques » ou à de nouvelles conditions, respect des échéances fixées à Nice, refus de lier formellement la progression de l'élargissement à une réforme de la PAC, souci absolu d'éviter que des nouveaux Etats membres ne se trouvent dans une situation budgétaire plus défavorable après l'adhésion qu'avant celle-ci).

M. VERHEUGEN note enfin que les difficultés soulevées par certains Etats membres ou même certains pays candidats relèvent pour l'essentiel de problèmes liés aux contextes politiques internes et devraient se résoudre à moyen terme.

Mme SCHREYER souscrit largement à l'analyse de M. VERHEUGEN et rappelle que les positions favorables aux propositions de la Commission ont bénéficié d'une couverture médiatique moindre que les réactions négatives. Elle rappelle que les aides directes à l'agriculture n'avaient pas été

expressément exclues à Berlin et qu'en tout état de cause, les contributions nettes attendues de la part des Etats membres en 2006 ne devraient pas en moyenne dépasser 0,08 % du PIB.

11.3. REUNION INFORMELLE DES MINISTRES « JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES » (13-15 FEVRIER 2002, SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE)

M. VITORINO évoque plus particulièrement deux points dont il souligne l'importance politique : le mandat donné à la présidence espagnole pour aller de l'avant dans la négociation d'un accord de coopération judiciaire avec les Etats-Unis (en tenant compte des droits constitutionnels des Etats membres en matière de peine de mort ou de condamnation à perpétuité) et l'accueil favorable accordé au plan d'action pour une politique commune de lutte contre l'immigration illégale (bien que les actions « positives », par exemple en matière de gestion des flux migratoires, ne progressent pas au même rythme que les actions de lutte proprement dites).

M. VITORINO se félicite enfin que six Etats membres (le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et le Luxembourg) aient décidé d'appliquer anticipativement (au cours du premier semestre de 2003) le mandat d'arrêt européen.

12. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

RELATIONS UE/ASIE

M. LAMY évoque brièvement les éléments les plus révélateurs, au plan politique, de son récent voyage à Singapour, en Indonésie et au Cambodge. Il relève notamment une claire volonté de renforcement de l'intégration entre les pays membres de l'ASEAN et constate un appel général pour une coopération plus forte avec l'Union européenne.

13. DIVERS

PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTÉ

Mme SCHREYER informe le Collège des derniers développements intervenus dans le dossier « contrebande de cigarettes » et évoque les différentes options que la Commission pourrait envisager pour poursuivre son action.

*

* *

La réunion est close à 10h30